

« LA CEE (COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE) A CONSTITUÉ UNE DES FORCES LES PLUS PROGRESSISTES DU MONDE POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES SEXES ET DES DROITS DES FEMMES » LAURA FRADER, HISTORIENNE

(R)ÉVOLUTION DES DROITS DES FEMMES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE



Copyright : Conseil des Communes et Régions d'Europe

LES ARTICLES CLES

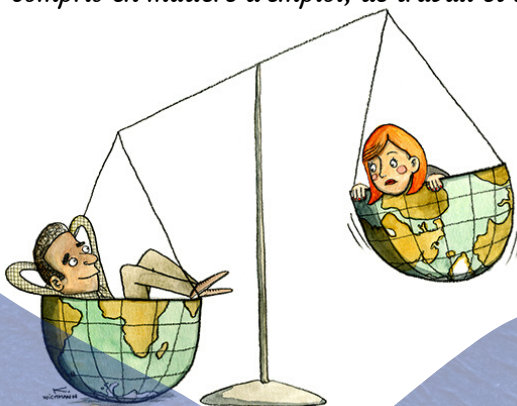
Article 2 du Traité de Rome de 1957 : « Ces valeurs sont communes aux États membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la non-discrimination, la tolérance, la justice, la solidarité et l'égalité entre les femmes et les hommes »

Article 157 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne de 1958
« Chaque État membre assure l'application du principe de l'égalité des rémunérations entre travailleurs masculins et travailleurs féminins pour un même travail ou un travail de même valeur. »

Arrêt Defrenne du 8 avril 1976 : la Cour de justice de l'Union européenne a reconnu l'effet direct du principe d'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes.

1984 : création de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Article 23 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 : « l'égalité entre les hommes et les femmes doit être assurée dans tous les domaines, y compris en matière d'emploi, de travail et de rémunération. »



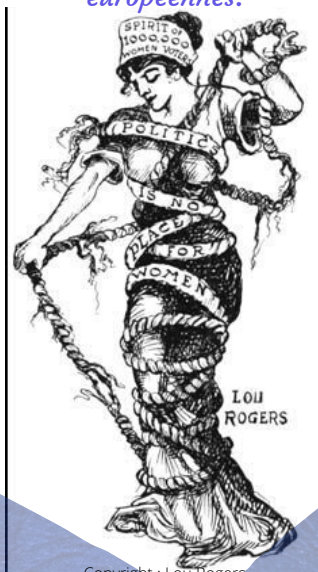
Copyright : Cartooning for Peace

(R)EVOLUTION POLITIQUE

★ LES FEMMES OCCUPAIENT EN 1979 15.2% DES SIÈGES AU PARLEMENT EUROPÉEN.
★ AUJOURD'HUI, CE CHIFFRE S'ÉLÈVE À 40.4%.

Charte européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale de 2005-2006 par le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE) : Cette Charte est destinée aux *collectivités locales et régionales d'Europe* qui sont invitées à la signer, à *prendre publiquement position sur le principe de l'égalité des femmes et des hommes*, et à mettre en œuvre, sur leur territoire, les engagements définis dans la Charte.

Plateforme « Cette fois, je vote » pour les européennes de 2019 : Cela vise à promouvoir le vote aux élections européennes, notamment celui des femmes. Car selon la Commission européenne, alors qu'elles votent à peu près autant que les électeurs masculins aux élections nationales, *l'écart de participation est de 5 points entre les femmes et les hommes aux élections européennes.*



Copyright : Lou Rogers

(R)EVOLUTION ECONOMIQUE

LES FEMMES TOUCHENT EN MOYENNE DES SALAIRES INFÉRIEURS DE 16 % À CEUX DES HOMMES EN EUROPE. UN ÉCART QUI ATTEINT 21 % EN ALLEMAGNE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, CONTRE 5 % EN ITALIE ET 3,5 % EN ROUMANIE.

Arrêt Defrenne du 15 juin 1978 : Cet arrêt implique pour un même travail ou pour un travail auquel est attribuée une valeur égale, l'élimination de toute discrimination fondée sur le sexe.

Directive sur l'égalité des chances pour l'accès à la formation et aux promotions de 2006 : ce texte implique l'absence de toute discrimination fondée sur le sexe, soit directement, soit indirectement.

Inégalité salariale

« Enfin la solution ! »



avec la moustache du Pariteur fini d'être payée moins qu'un homme !

Copyright : Le Pariteur

VIVE LA PARITÉ !



Copyright : Lasserre

lasserre.

« Le monde et l'Europe sont gouvernés par Les hommes. Pour eux, l'indépendance économique des femmes est accessoire, alors que pour nous c'est une question de vie ou de mort. » Malin Bjork, femme politique

Directive sur le RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) entrée en vigueur le 6 décembre 2016 : Les entreprises de plus de 500 salariés doivent publier annuellement des informations sur leur impacts environnementaux, leur lutte contre la corruption... mais surtout sur leur *politique de diversité au sein de la gouvernance*.

Création en 2003 d'un *réseau européen de Business Angels féminins* et du réseau des *Women's Web Entrepreneurs Hubs*. 150 femmes des Business Angels investissent dans des start up innovantes et les accompagnent dans leur développement.

ON VA ÊTRE
DIRIGÉS PAR
UNE FEMME!

ÇA VA TE
RAPPELER
LA MAISON?



CHERÉAU

Copyright : Chereau - Randsadt

(R)EVOLUTION SOCIALE

EN FRANCE, 4.4% D'HOMMES PRENNENT UN CONGÉ PARENTAL. AU PORTUGAL, ILS SONT 44%, EN FINLANDE 25%, EN ITALIE 17%.

Directive sur le congé parental minimum entrée en vigueur en 2010 :
Depuis, tous les pays de l'UE garantissent 4 mois de congé parental pour chaque parent. Mais leur indemnisation, leur durée et leurs bénéficiaires varient fortement au sein des Etats membres.

Afin de faciliter le retour à l'emploi après une naissance et d'aider les femmes à augmenter leur niveau de qualification, les crédits du Fonds social européen peuvent aussi être utilisés.

Directive du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité : vise à combattre la violence envers les femmes, la violence domestique et les mutilations génitales.

CHARLIE HEBDO FÊTE DES MÈRES



Copyright : Charlie Hebdo



Copyright : Nagy -Agoravox

(R)EVOLUTION EDUCATIVE

L'ÉDUCATION EST AU COEUR DE L'ÉMANCIPATION MAIS SEULS LES ÉTATS, NON L'UNION EUROPÉENNE, ONT LA CAPACITÉ D'ASSURER L'ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, OBLIGATOIRE ET GRATUIT.

Résolution du Parlement européen du 9 septembre 2015 sur l'émancipation des jeunes filles par l'éducation dans l'Union européenne : l'éducation et la formation des jeunes filles et des femmes sont une valeur européenne importante et un facteur essentiel pour l'émancipation des jeunes filles et des femmes sur le plan social, culturel et professionnel"



Copyright : LeFred Thouran

« Je ne pense pas que parmi la génération dite Y cela n'ait pas bougé. Parmi ceux éduqués et quel que soit leur milieu, garçons et filles acceptent sans problème l'idée de double carrière, celle de parentalité. Les garçons acceptent de participer aux tâches ménagères, que leur compagne soit "startuppeuse". Seulement, il y a encore des projections du système ancien qui demeurent machistes et des problèmes culturels voire religieux. Et là il y a un souci. L'Europe a peu de pouvoir en matière d'éducation, il faut le dire" Viviane de Beaufort, professeure

VERS UN RETOUR EN ARRIÈRE ?

La Bulgarie ; la Hongrie ; la Lettonie ; la Lituanie ; la République tchèque ; la Slovaquie et le Royaume Uni, membres de l'Union européenne, n'ont pas ratifié la convention d'Istanbul pour lutter contre les violences faites aux femmes.

En Pologne, le gouvernement ultra conservateur tente d'interdire l'interruption volontaire de grossesse et la contraception. Des associations qui accompagnent les victimes de violences conjugales sont la cible d'harcèlement.

Le parti d'extrême droite espagnol VOX défend l'idée qu'il faut abandonner les mesures contre les violences faites aux femmes. Le parti estime que ces mesures sont idéologiques et discriminatoires envers les hommes.



Copyright : LeFred Thouran

"C'est bien dommage que les femmes ignorent pour la plupart tout ce que l'Europe fait pour elles. Les femmes ont tout à perdre avec le populisme, qui annonce une régression de ce qu'elles ont obtenu ces dernières années. Il est donc très important de les décider à s'occuper de cette Europe et de s'en sentir responsables » .Martine Méheut, présidente fondatrice de Citoyennes pour l'Europe